

L'EXPRESS

DE DEUX-MONTAGNES

ÉTÉ 2018

INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans ce numéro

Mot du maire	2
Deux-Montagnes grandit et s'améliore	2
Développement économique..	3
Une ville pour la famille	5
Deux-Montagnes en action	7
Deux-Montagnes vous informe	10
Vivre en sécurité à Deux-Montagnes.....	11
Sur la scène verte à Deux-Montagnes.....	12
Annonces du maire	15
Faits saillants.....	16



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Chers citoyens, chères citoyennes,

dans ce numéro de l'Express, vous serez à même de constater le dynamisme de plusieurs secteurs d'activité dans notre belle ville de Deux-Montagnes.

Le retour des températures clémentes à Deux-Montagnes est synonyme de nouveaux projets, d'activités extérieures et l'occasion de nombreuses festivités.

Des infrastructures innovantes viendront progressivement s'implanter dans la ville au cours des prochaines années, toujours de façon à en faire une ville durable, accueillante, entreprenante et inclusive. Soucieuse de la sécurité des passants et des cyclistes, la Ville de Deux-Montagnes a exécuté des travaux sur le chemin d'Oka afin de créer des traverses sécuritaires et accessibles.

L'annonce du début des travaux du Réseau express métropolitain sur la ligne Deux-Montagnes qui ont débuté ce printemps laisse entrevoir un



développement économique et un renouveau urbanistique durable pour Deux-Montagnes malgré les inconvénients pendant la période des travaux.

Comme vous le verrez dans ce numéro, de nombreuses activités palpitantes auront lieu au courant de l'été et sauront égayer petits et grands. Pour une quatrième année, l'événement Deux-Montagnes en fête les 14 et 15 juillet prochain sera l'occasion de découvrir certains commerces du chemin d'Oka tout en se divertissant

en famille par le biais de spectacles et d'activités de tous genres.

La saine gestion des finances de la Ville de Deux-Montagnes se poursuit pour une cinquième année consécutive. Le budget est encore axé cette année sur une parfaite utilisation des deniers publics. Des changements opérationnels et structurels ont permis de maintenir les services existants, de diminuer notre endettement et surtout de maintenir les hausses de taxes sous le niveau de l'inflation. Grâce à cette rigueur budgétaire, de nombreux projets prometteurs d'infrastructures verront le jour en 2018.

En ce début de la saison estivale, les membres du conseil municipal et moi-même vous invitons à profiter des nombreuses activités et attraits présents dans notre belle ville (piscine publique, jeux d'eau, festivités, parcs et boisés, pistes cyclables, lecture sur la terrasse aménagée de la bibliothèque, etc.).

Bon été!
Denis Martin, maire

Deux-Montagnes grandit et s'améliore

Chemin d'Oka

La Ville de Deux-Montagnes a entamé des travaux le 7 août de l'an dernier après avoir reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de pouvoir procéder à la réfection du chemin d'Oka entre la 9^e Avenue et l'entrée est de la municipalité.

Les travaux ont débuté plus tard que prévu à cause du délai pour obtenir cette autorisation provinciale. Les travaux se sont échelonnés sur une période de 15 semaines. Il s'agissait de travaux majeurs qui consistaient principalement au remplacement et à la réhabilitation des conduites d'eau potable ainsi qu'à la reconstruction de la chaussée.



La réfection du pavage ainsi que la reconstruction partielle des bordures et des trottoirs de rue ont été majoritairement menées à terme. Soucieuse de la sécurité des piétons et des cyclistes, la Ville de Deux-Montagnes a prévu des traverses piétonnières aux intersections à circulation dense. La réouverture complète du chemin d'Oka s'est déroulée le 23 novembre 2017. Au courant de l'été 2018, les travaux de pavage de la couche de surface ont été complétés ainsi que la finalisation de la remise en état des lieux comprenant notamment la réfection du gazon. Par la suite, les travaux de marquage et de mise en place des traverses piétonnières ont complété le projet. La réfection du chemin d'Oka Est a été réalisée grâce à un programme provincial et fédéral de subvention qui couvrait la majeure partie des coûts des travaux.

L'administration municipale, acteur du développement économique local

Toute administration municipale doit consacrer une partie de ses énergies au développement économique de son territoire. Ces actions sont réalisées dans les limites des pouvoirs octroyés aux municipalités en la matière.

Cet objectif de développement, en plus de contribuer à l'accroissement de la richesse au plan local, favorise également une amélioration du tissu social notamment par les emplois qu'il induit.

Pour le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, un développement économique soutenu et dirigé permet à une ville de maintenir un niveau de services correspondant aux besoins de ses citoyens et de mieux répartir l'assiette fiscale.



L'arrivée du REM, une occasion rêvée

La vision de développement économique de l'équipe du maire Martin comprend des objectifs réalistes en même temps qu'ambitieux de redéveloppement de Deux-Montagnes. Ces objectifs sont liés aux occasions offertes par la venue du Réseau express métropolitain (REM). Le projet du REM est appuyé par le monde des affaires (chambres de commerce, etc.) et divers groupes écologiques (Équiterre, Fondation David-Suzuki, etc.). Un sondage récent publié dans le Journal de Montréal démontre que 82 % des répondants sont favorables à ce projet de transport collectif.

Le REM est le projet de transport collectif le plus important au Québec depuis les cinquante dernières années et sa construction doit débuter d'ici quelques semaines. Ce nouveau réseau électrique rapide reliera la Rive-Nord, le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud et l'Ouest de l'île, avec un service 20 heures par jour, 7 jours sur 7, et une haute fréquence de passage.

Le REM permettra de répondre à des besoins concrets, depuis longtemps exprimés dans le Grand Montréal, mais également à Deux-Montagnes. Du point de vue du développement durable, il est important de souligner que le REM permettra une réduction d'environ 35 000 tonnes équivalentes de CO₂ par année, ce qui équivaut à 10 000 voitures de moins sur les routes.

Le REM contribuera significativement à la réduction des coûts liés à la congestion routière dans la grande région métropolitaine qui implique des pertes économiques s'élevant à près de deux milliards de dollars par année.

Le fait que deux des futures stations du REM seront situées à Deux-Montagnes constitue une occasion rêvée de développement. C'est la raison pour laquelle la Ville de Deux-Montagnes compte axer sa régénération urbaine sur ce projet structurant que constitue le REM.

Enjeux et défis liés au développement

Historiquement, le développement de Deux-Montagnes a été axé sur des résidences secondaires de villégiature et par la suite sur le développement de maisons de banlieue. L'attrait du lac des Deux Montagnes et du train a contribué à ce type de développement.



Le développement de parcs industriels a été volontairement délaissé à Deux-Montagnes lors de l'élaboration du plan d'urbanisme dans les années 90. Il est maintenant difficilement envisageable de miser sur un redéveloppement urbanistique en tentant d'attirer des industries étant donné l'absence de parc industriel et la coexistence plus délicate d'industries avec le tissu urbain actuel.

Le développement du secteur commercial est, quant à lui, compliqué par la vive concurrence des nombreux commerces des villes voisines, mais aussi par la capacité législative extrêmement limitée des villes à intervenir directement dans le soutien aux entreprises.

Conséquemment, comme le souligne le maire Denis Martin, l'ajout de nouvelles unités d'habitations est la voie à privilégier. Étant donné que les terrains disponibles à la construction se font rares à Deux-Montagnes, des solutions innovatrices doivent donc être envisagées.

Une régénération urbaine basée sur les principes du développement durable

Le projet de transport collectif du REM s'inscrit parfaitement dans le Plan métropolitain d'aménagement et développement (PMAD). Ce plan établit les lignes directrices du développement urbanistique des villes de la Communauté métropolitaine de Montréal. Il prévoit notamment une densification et une verticalisation importantes autour des aires TOD (*Transit oriented development*).

Du fait de ses deux gares, Deux-Montagnes possède deux aires TOD. À l'orée de son centenaire, Deux-Montagnes se situe donc à un moment charnière de son développement.

Pour Denis Martin, l'enjeu est de respecter les principes urbanistiques édictés par des paliers supérieurs tout en préservant les atouts de Deux-Montagnes. Selon le maire, il n'est pas question de dénaturer sa ville, mais plutôt de combiner harmonieusement ses forces actuelles à des éléments de modernité et de développement durable.

Plusieurs éléments du caractère distinctif de Deux-Montagnes devront être préservés, voire même valorisés. Pensons à ses accès à l'eau, à ses voies cyclables, à ses espaces verts, etc. Pour les membres du conseil municipal, il faut intégrer le redéveloppement de Deux-Montagnes en maintenant sa qualité de vie.

On peut prévoir que le train du REM attirera de nouveaux citoyens dans divers types d'habitations plus denses à proximité des gares. Ces nouveaux citoyens attirés par le milieu de vie privilégié qu'est Deux-Montagnes contribueront au développement économique en donnant un souffle nouveau aux commerces locaux. Les principes mêmes du



développement durable des aires TOD dictent d'encourager les commerces de proximité.

Des réflexions sont actuellement en cours avec des urbanistes, mais également des citoyens et groupes intéressés au développement de Deux-Montagnes. Ceux-ci proviennent d'intérêts et de sphères divers (groupes communautaires, commerçants et gens d'affaires, citoyens, élus, fonctionnaires, etc.). L'administration Martin compte s'appuyer sur diverses études et consultations citoyennes (groupe de discussion, comité consultatif d'urbanisme, etc.).

L'occasion rêvée qui se dessine permet de planifier un redéveloppement urbanistique important dans certains secteurs de Deux-Montagnes. Cette requalification du territoire permettra en outre un apport financier important qui contribuera aux finances de la Ville. Ce qui permettra, entre autres, de réinvestir dans les services et infrastructures municipaux.

Un «boom immobilier» est prévu par la Caisse de dépôt et placement du Québec dans les villes qui accueilleront les gares du REM. À Deux-Montagnes, les autorités municipales se sont engagées à circonscrire et encadrer ce «boom» par de solides outils urbanistiques tels les plans particuliers d'urbanismes, etc. Cet encadrement est d'autant plus important que des projets commencent d'ailleurs déjà à poindre à Deux-Montagnes. Ceux-ci devront s'inscrire dans la vision d'ensemble établie par les différentes instances et parties prenantes.

Perspectives économiques réjouissantes pour Deux-Montagnes

Un train aux 5 minutes aux heures de pointe reliant le centre-ville de Montréal avec connexion directe au métro permettra aux Deux-Montagnais de bénéficier de la qualité de vie de la banlieue et d'un accès facile à la métropole du Québec.

Le maire Denis Martin et ses conseillers et conseillères font le pari que plusieurs nouveaux citoyens souhaiteront faire le choix de s'établir à Deux-Montagnes grâce à une nouvelle offre résidentielle. Cet apport permettra de consolider l'offre de services municipaux et le développement commercial.

Les 40 ans de la Bibliothèque fêtés en grand!



Soucieuse d'offrir aux citoyens un accueillant lieu d'épanouissement personnel, social et intellectuel, la Bibliothèque de Deux-Montagnes ne cesse de grandir en améliorant continuellement ses services. La Bibliothèque offre sous un même toit plusieurs outils qui permettent de répondre aux besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisirs de sa communauté.

À l'occasion de son 40^e anniversaire, la Bibliothèque de Deux-Montagnes souhaite remercier ses abonnés avec une panoplie d'activités spéciales durant toute l'année : zoothérapie pour enfant, animations technos et spectacles familiaux qui sauront divertir petits et grands!

Activité familiale à venir :



Le spectacle extérieur *La préhistoire avec Charlie* pour toute la famille se déroulera le samedi 7 juillet à 11 h devant la Bibliothèque de Deux-Montagnes.

Informations et inscription : 450 473-2702, poste 228

Nouveautés : espace numérique



Vous remettez depuis longtemps l'apprentissage de l'espagnol? Vous voulez savoir comment utiliser votre nouveau iPad ou démystifier les réseaux sociaux? La Bibliothèque de Deux-Montagnes offre désormais à ses abonnés l'accès sur place et à distance à ToutApprendre.com. Cette plateforme vous propose plus de 600 formations en français données par des experts. Vous aurez accès à des cours de langues (anglais, espagnol, mandarin, afrikaan, etc.), de bureautique (tableurs, traitement de texte, bases de données, etc.), de multimédia (utilisation de téléphones intelligents, réseaux sociaux, développement Web, retouche d'image, etc.), sur la vie professionnelle (anglais des affaires, gestion, ventes, etc.), de musique (guitare, piano, solfège, etc.) et de développement personnel (vivre mieux, relations interpersonnelles, etc.).

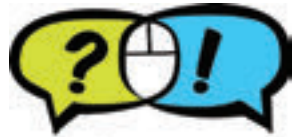
Vous vous ennuyez de La Presse? Il est maintenant possible de lire La Presse + sur des tablettes électroniques prêtées sur place à la Bibliothèque.

Gagnant du tirage du iPad



Dans le cadre de son 40^e anniversaire, la Bibliothèque de Deux-Montagnes conviait ses membres à participer à un concours en ligne. M. André Brault, est l'heureux gagnant d'un iPad qui lui a été remis par le maire, M. Denis Martin ainsi que Mme Micheline Groulx Stabile, conseillère municipale du district de l'Olympia et Pascale Dupuis, directrice culture et bibliothèque.

À la recherche de bénévoles de 13 à 17 ans



GÉNÉRATIONS @BRANCHÉES

Tu as de la facilité à utiliser les tablettes, téléphones ou ordinateurs et tu désires t'impliquer auprès de ta communauté? La Bibliothèque de Deux-Montagnes recherche des jeunes bénévoles comme toi pour son programme Générations@branchées. Ce service consiste à te jumeler, pendant une heure, à un adulte qui recherche de l'aide pour utiliser ces appareils.

À venir : Deux-Montagnes en fête!

Venez célébrer Deux-Montagnes le samedi le 14 juillet et dimanche le 15 juillet prochain! Pour une quatrième année, la Ville de

Deux-Montagnes organisera des activités et des spectacles qui sauront plaire à tous. Sur le chemin d'Oka le samedi en après-midi, jeux gonflables, escalade, usine de maquillage, commerces et organismes locaux, essai de voitures électriques et plus. L'artiste Raffy ainsi que l'auteure-compositrice et interprète Sally Folk vous offriront des performances enlevantes en soirée au parc Central. Soucieuse d'offrir un environnement de vie sain et actif, la Ville de Deux-Montagnes organisera le dimanche 15 juillet 2018 la fameuse *Course de la famille*. Inscription au www.jikko.ca.



De la musique à vos oreilles : piano public



De retour pour un deuxième été, un piano public sera accessible à tous, pour le plaisir des passants et les amateurs de musique au coin du chemin d'Oka et de la 14e Avenue. Né d'une collaboration entre la Ville de Deux-Montagnes et l'École de musique Lilianne,

ce projet a pour objectif de donner des occasions aux citoyens de s'appropriier les endroits publics et de faire des rencontres. Le piano est ouvert tous les jours de beau temps.

Nouveauté :

Soirées cinéma en plein air tout l'été!

Des soirées de cinéma en plein air auront lieu au parc Central (13^e Avenue), dès le coucher du soleil. En cas de mauvais temps, les séances auront lieu à la Légion Canadienne à 19 h 30. Apportez couvertures et chaises! La Maison des jeunes vendra des collations pour amasser des fonds qui serviront à financer des activités pour les ados.

Prochaine représentation :

Vendredi
3 août :
Paddington 1
version
anglaise.



Nouveauté :

**Whatsup-École
de surf
à pagaie**



Le surf à pagaie ou «stand up paddle (SUP)» est un sport nautique qui combine le surf et le kayak. Debout avec une pagaie à la main, le surf à pagaie permet de pratiquer l'équilibre et de tonifier les muscles stabilisateurs. Des cours de SUP Yoga, de SUP Fitness, de SUP parent-enfant, de SUP pour les 7-12 ans sont disponibles à la piscine municipale. Un cours d'initiation de 2 heures au SUP en eau libre sur la rivière des Mille Îles est aussi disponible durant les mois de juillet et d'août. L'apprentissage est simple et rapide!

Pour plus d'informations
ou pour s'inscrire :
450 473-4700

Samedi 11 novembre 2017 :
Jour du Souvenir



À l'occasion du Jour du Souvenir le 11 novembre 2017, les membres du Conseil de la Ville de Deux-Montagnes ont commémoré l'implication et le dévouement des anciens combattants et de leurs familles par une cérémonie officielle. De nombreuses couronnes



de coquelicots ont été déposées au cénotaphe de la Légion Canadienne Br. Saint-Eustache à Deux-Montagnes en mémoire des 1,5 million de soldats qui ont combattu pour défendre la démocratie.

Dimanche 3 décembre 2017 :
Défilé du père Noël

La 48e édition du défilé du père Noël a eu lieu le 3 décembre dernier sur le chemin d'Oka. À cette occasion féérique, une collecte de jouets pour les familles dans le besoin a été organisée par Dépannage Saint-Agapit. Plusieurs chars allégoriques ont su faire sourire petits et grands, notamment le char allégorique de la Maison des jeunes de Deux-Montagnes sur la photo ci-bas.



Samedi 27 janvier 2018 : Carnaval d'hiver des Lions

Depuis déjà de nombreuses années, le Club des Lions de Deux-Montagnes organise un carnaval d'hiver. Malgré le froid, les Deux-Montagnais ont été encore une fois, au rendez-vous en janvier dernier. Pour célébrer l'hiver, promenades en traineau, patinage et grignotines ont été offerts gracieusement par le Club des Lions.



Samedi 17 mars 2018 : Cérémonie pour souligner les 40 ans de la Bibliothèque



Le samedi 17 mars dernier se tenait une cérémonie pour souligner le 40^e anniversaire de la Bibliothèque de Deux-Montagnes, précédée du spec-

tacle de théâtre « Le Bibliothécaire ». Près de quatre-vingts invités étaient présents à cet événement fort apprécié de tous.

Dimanche 25 mars 2018 : Défi santé



Les citoyens de Deux-Montagnes ont été conviés, le 25 mars 2018 au *Rendez-vous actif Défi Santé*, un événement provincial par Cardio Plein Air organisé en collaboration de la Ville de Deux-Montagnes. Plus d'une centaine de participants de tout âge ont

démonstré leur enthousiasme lors de l'activité. Le *Défi Santé* est une occasion d'encourager les Québécois à prendre en charge leur santé par le biais d'activités physiques et d'une saine alimentation.

Vendredi 4 mai 2018 : Remise d'une plaque honorifique pour les 40 ans de la Bibliothèque



Une plaque honorifique soulignant le rôle déterminant de la Bibliothèque de Deux-Montagnes auprès des citoyens a été remise par Madame Linda Lapointe, députée fédérale de la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles au nom du premier ministre Justin Trudeau. Cette plaque témoigne d'un service public qui offre une foule de programmes et de services de qualité qui contribuent à l'épanouissement culturel, social et intellectuel des citoyens de la Ville de Deux-Montagnes.

Vendredi 25 mai 2018 :
**Cérémonie honorifique pour
Mikaël Kingsbury**

Lors des derniers Jeux olympiques d'hiver à Pyeongchang en Corée du Sud, le Deux-Montagnais Mikaël Kingsbury a remporté la médaille d'or dans la discipline bosses en ski acrobatique. Mikaël Kingsbury avait aussi remporté la médaille d'argent aux Jeux olympiques de Sotchi en 2014. L'athlète règne depuis 2012 sur le circuit de la Coupe du monde, a remporté 7 grands globes de cristal et y détient le record pour le plus grand nombre de victoires, soit 49. Mikaël Kingsbury est considéré comme le meilleur skieur de bosses de tous les temps. Pour honorer le champion, la Ville de Deux-Montagnes a organisé, le 25 mai 2018, une cérémonie où une plaque commémorant son parcours d'athlète d'exception lui a été remise et sera affichée dans le parc Mikaël Kingsbury. Sincères félicitations à Mikaël!



Samedi 26 mai 2018 : **Journée horticole**



Le 26 mai 2018, s'est tenue au garage municipal, la 13^e édition de la Journée horticole. Cette initiative de la Ville de Deux-Montagnes est organisée afin d'encourager les résidents à prendre soin de leurs terrains et plates-bandes. Le maire et les conseillers municipaux étaient présents pour accueillir les citoyens. C'était aussi une occasion d'obtenir de judicieux conseils horticoles donnés par les horticultrices de la Ville.

Samedi 9 juin 2018 :
Fête des voisins

Samedi le 9 juin, s'est tenue la Fête des voisins dans plusieurs parcs de la Ville de Deux-Montagnes. L'occasion a permis aux résidents des différents districts de rencontrer les membres du Conseil, de partager un goûter gracieusement offert par la Ville de Deux-Montagnes et de participer à une foule d'activités gratuites pour le grand plaisir de tous.



Projets de rénovation, agrandissement et construction

Tout projet de rénovation, d'agrandissement et de construction doit être présenté au Service de l'urbanisme. Que les travaux soient effectués par un entrepreneur ou par vous-même, un permis est requis. Il est important de noter qu'aucun déchet de construction ne sera ramassé lors de la collecte des gros rebuts. Un montant de 35 \$ est exigé pour l'équivalent de trois verges cubes de déchets. Tout chargement supérieur sera refusé ou facturé à 15 \$ / verge cube supplémentaire.

Une preuve de résidence est requise.

Installation d'une piscine

La réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles oblige les propriétaires, lors de l'installation ou le remplacement d'une piscine creusée, semi-creusée, hors terre et démontable (paroi souple, gonflable ou non), à en restreindre l'accès.

Par conséquent, vous devez faire une demande de permis au Service de l'urbanisme tant pour l'érection d'une clôture, une construction donnant ou empêchant l'accès à la piscine et pour la mise en place d'une piscine.

La demande de permis doit être effectuée au Service de l'urbanisme, 625, 20^e Avenue. (450) 473-4833

Pour plus d'info, consultez : <http://www.mapiscinesecuritaire.com/fr/reglementation.php>

Pour la vérification des limites avec les fils d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/electricite-et-vous/travaux-lignes-securite/lignes-distribution/normes-installation-piscine-spa.html>

Graffitis

La Ville de Deux-Montagnes souhaite vous rappeler de lui communiquer toute présence de graffitis sur les édifices publics ou sur le mobilier urbain de la Ville en communiquant au Service de l'urbanisme. De plus, n'hésitez pas à dénoncer toute personne qui abîme ou altère le bien public en communiquant avec la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes au 450 473-4686.

Collecte des gros rebuts

La Ville de Deux-Montagnes souhaite rappeler à ses citoyens que les collectes de gros rebuts ont lieu tous les 3^{es} jeudis du mois, de janvier à décembre inclusivement, entre 7 h et 18 h, pour tous les secteurs d'habitation. **Il est bien important de placer les rebuts sur le bord de la rue, à la limite du terrain, après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.** Les rebuts doivent être visibles lors de la collecte, il faut les dégager de tout amoncellement de neige en période hivernale. Les matériaux de construction ne sont pas acceptés.

Horaire et coordonnées des Travaux publics

Pour disposition des matériaux de construction :
Lundi au jeudi : 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h à 11 h 30
625, 20^e Avenue, Deux-Montagnes (450) 473-4688

Service de l'urbanisme
625, 20^e Avenue
Deux-Montagnes, Québec
J7R 6B2
(450) 473-4833

Nouvelle procédure de publication des avis publics

La Ville de Deux-Montagnes tient à informer ses citoyens que depuis le 18 avril 2018, les avis publics sont dorénavant publiés uniquement sur son site Web, en lieu et place du journal, et sur le babillard de l'hôtel de ville.

Toutefois, les avis d'appels d'offres publics continueront d'être publiés dans un journal circulant sur le territoire de la ville, en plus d'être publiés sur le site Web de la ville et sur le babillard de l'hôtel de ville.

Cette nouvelle procédure de publication des avis publics fait suite à l'adoption, lors de la séance du conseil du 12 avril 2018, du Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics (Règl. no 1619).

Construction du Réseau express métropolitain (REM) : Impact sur le service

CDPQ-Infra a annoncé officiellement le 8 février dernier, la date de mise en chantier des travaux préparatoires pour la construction du projet REM à Deux-Montagnes. Le projet du Réseau express métropolitain permettra de multiplier la capacité de la ligne avec une hausse de 400 % du nombre de départs et une haute fréquence des passages en heure de pointe.

Les premiers travaux au cours du printemps et de l'été dans l'emprise de la ligne de train de banlieue Deux-Montagnes consistent notamment à court terme à de l'arpentage, des forages géotechniques et la construction d'aménagements temporaires. Ces travaux sont nécessaires en prévision de la construction des infrastructures permanentes du REM. Pour assurer la sécurité des travailleurs du chantier, le service de la ligne Deux-Montagnes est interrompu **du vendredi soir au dimanche**, depuis le 27 avril. Cette interruption de service sur la ligne Deux-Montagnes se fera uniquement les fins de semaine; **le service habituel des trains de banlieue est maintenu en semaine.** Pour accommoder les usagers de la ligne Deux-Montagnes, des services de transport par autobus seront offerts les fins de semaine. D'autres mesures seront mises en place pour minimiser les impacts pour les usagers.

Pour obtenir plus de renseignements sur le bureau de projet qui sera mis sur pied prochainement, visitez le site **REM.info**, suivez les nouvelles sur Twitter@REMgrandmtl ou consultez la page Facebook / REMgrandmtl.

Service de sécurité incendie



L'utilisation du BBQ

- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles.
- Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites; si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz (confirmant qu'il y a une fuite), il faut remplacer les pièces défectueuses.
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser des dégagements d'au moins 2 pieds entre tous les côtés de l'appareil et les matériaux combustibles.
- Pour allumer : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis le bouton de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveiller en permanence un barbecue allumé.

Il vous faut remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de dix ans, en les rapportant au distributeur de propane qui en disposera de façon sécuritaire.

Quoi faire si la bombonne prend feu :

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, s'éloigner rapidement et composer le 9-1-1. Il ne faut surtout pas tenter d'éteindre le feu.

Feux de plates-bandes

La venue du beau temps et l'embellissement de nos plates-bandes vont de pair. La mousse de tourbe ainsi que le paillis sont deux des matériaux couramment utilisés pour leurs réalisations et ils sont très inflammables. C'est pourquoi nous tenons à vous informer qu'il faut être très vigilant et ne pas y jeter de mégots de cigarettes ou autres.

Feux extérieurs

Il est permis de faire un feu extérieur dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée ainsi que d'un chapeau robuste. La construction ne doit pas excéder six (6) pieds de hauteur. Il incombe à l'utilisateur d'éviter tout préjudice avec son voisinage, c'est-à-dire que la fumée ne doit pas nuire aux voisins. De plus, l'utilisateur est responsable de tous dommages résultant de l'utilisation dudit foyer.

Service de police

Courriel frauduleux ou hameçonnage, protégez-vous! Soyez prudent!



Chaque jour des criminels envoient des centaines de courriels frauduleux ou un courriel d'hameçonnage afin d'obtenir des renseignements personnels des consommateurs. Ne tombez pas dans leur arnaque, soyez prudent!

Les courriels frauduleux sont généralement conçus pour donner l'impression qu'ils proviennent réellement d'une entreprise connue, d'une institution financière, d'un organisme gouvernemental ou autres, ils visent à vous tromper pour obtenir vos renseignements personnels comme votre nom, votre date de naissance ou votre numéro d'assurance sociale, ils essaient même d'obtenir des informations financières tels vos numéros de compte bancaire.

Les courriels d'hameçonnage visent à déclencher une réaction impulsive de votre part. Ils vous annoncent souvent une nouvelle bouleversante ou excitante qui vous demande une réponse immédiate sous un prétexte.

- Ils vous demanderont de mettre à jour vos informations personnelles sur votre compte à défaut de quoi, il y aurait des conséquences fâcheuses.
- On pourrait vous demander de téléphoner à un faux numéro.
- Le message ou le site Web contiennent des logos qui semblent authentiques.

Vous recevez un courriel de ce genre, signalez-le au centre antifraude du Canada ou en communiquant avec l'institution financière de laquelle il semble provenir.

Si vous avez reçu l'un de ces courriels suspects et que vous avez fourni sans le savoir des renseignements personnels ou financiers, faites ce qui suit :

Étape 1. Communiquez avec votre banque ou votre institution bancaire ou la compagnie émettrice de votre carte de crédit.

Étape 2. Communiquez avec les agences d'évaluation du crédit et demandez à ce que des alertes à la fraude soient inscrites à vos rapports de solvabilité.

Equifax Canada
Numéro sans frais : 1-800-465-7166
TransUnion Canada
Numéro sans frais : 1-877-525-3823

Étape 3. Communiquez avec votre régime de police.

Étape 4. Signalez toujours l'hameçonnage. Si vous avez répondu à un courriel suspect, signalez-le au Centre antifraude du Canada :

<http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/index-fra.htm>

Fraude via un site de petites annonces (Kijiji, LesPAC, etc.)

Un autre stratagème utilisé par les fraudeurs consiste à contacter les

gens ayant placé des annonces sur les sites d'annonces gratuites tels que Kijiji ou LesPAC. Ils contactent le vendeur potentiel en mentionnant se trouver à un endroit très distant (souvent autre pays). Ils vont mentionner vouloir acheter votre objet et vont vous demander de leur envoyer des sommes d'argent à l'avance pour couvrir certains frais d'assurance, dédouane ou autres.

Ils peuvent également vous envoyer un paiement d'un montant plus élevé que celui du prix de vente. Ils demanderont d'encaisser le chèque et de leur faire parvenir la différence par virement ou envoi d'argent (Money gram, Western Union). Le chèque est bien évidemment frauduleux et une fois que votre institution financière aura annulé la transaction, il sera trop tard, car vous aurez déjà envoyé l'argent au fraudeur.

Sources :
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/scams-fraudes/phishing-fra.htm>

<http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/fraud-escroquerie/types/phishing-hameconnage/index-fra.htm>

Collecte des résidus verts

La collecte des résidus verts (mauvaises herbes, retailles de coupe) à domicile est destinée à tous les secteurs d'habitation et s'effectue un lundi sur deux entre 7 h et 18 h, de mai au deuxième lundi d'octobre. Il est préférable d'utiliser des sacs de plastique transparents.

Installation de compteurs d'eau sur une base volontaire

Dans le cadre de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, la Ville de Deux-Montagnes doit procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau dans des résidences afin d'établir un échantillonnage de la consommation d'eau potable faite par les résidents de la ville. Cette obligation du gouvernement provincial a pour but d'établir la consommation d'eau potable moyenne d'un citoyen de la Ville de Deux-Montagnes en milieu résidentiel afin de vérifier la quantité d'eau consommée annuellement.

La Ville de Deux-Montagnes est toujours à la recherche de volontaires afin d'installer un compteur sur leur entrée d'eau principale. Durant cette démarche volontaire, la Ville fournit le compteur d'eau. L'installation est faite par un plombier certifié et payé par la Ville.

Par la suite, la Ville de Deux-Montagnes procède une fois par année à la lecture des compteurs d'eau afin de compléter le registre des consommations d'eau potable en milieu résidentiel.

La Ville de Deux-Montagnes tient à souligner que cette démarche a un objectif purement statistique et **qu'elle n'aura aucune incidence sur le compte de taxes des citoyens qui auront volontairement contribué à cet échantillonnage.**

Pour vous inscrire à la liste des résidents volontaires pour l'installation d'un compteur d'eau dans leurs résidences, veuillez contacter le Service des travaux publics au 450 473-4688.

À vos potagers urbains!



Un groupe de citoyens a pris l'initiative de mettre en place un projet visant à offrir aux citoyens de Deux-Montagnes des légumes frais et gratuits dans certains parcs municipaux. Ce mouvement citoyen est appelé *Incredibles Comestibles*. La Ville de Deux-Montagnes a choisi d'appuyer ce projet en fournissant espaces et matériaux nécessaires à la bonne marche du projet. Plusieurs légumes et fines herbes seront ainsi plantés dans des bacs de jardins urbains et seront accessibles à tous pour consommation dans les parcs Armitage (26^e Avenue), Michel Mastromattéo (3^e Avenue), Mikaël Kingsbury (rue du croissant Mathys) et Olympia (1005, rue Guy). Le mouvement *Incredibles comestibles* est un mouvement de jardiniers solidaires qui offre des aliments de qualité et un aperçu de l'agriculture urbaine à travers plusieurs villes du Québec.

Quoi mettre dans son bac de recyclage?

En mettant au bac de recyclage les matières qui pourront réellement être valorisées, vous posez un geste concret pour l'environnement et contribuez au développement durable de la ville de Deux-Montagnes.

Pour vous rappeler ce qui doit aller au bac, nous vous proposons la méthode ICE, comme dans Imprimés, Contenants et Emballages. Facile à retenir, la méthode ICE vous aide à être plus efficace.

IMPRIMÉS

Le «**I**» de la méthode ICE réfère au mot «**imprimé**».

Les imprimés faits de papier ou de carton doivent aller au bac de recyclage. Les feuilles, les journaux et les prospectus font partie de la catégorie des imprimés les plus courants. Le papier déchiqueté, lui, doit être mis dans un sac transparent noué.

CONTENANTS

Le «**C**» de la méthode ICE réfère au mot «**contenant**».

Les contenants sont habituellement faits de plastique, de verre ou de métal. Tous les contenants de verre ou de métal vont au bac de recyclage. Les contenants de plastiques portant les pictogrammes 1, 2, 3, 4, 5 et 7 vont au bac.

EMBALLAGES

Le «**E**» de la méthode ICE réfère au mot «**emballage**».

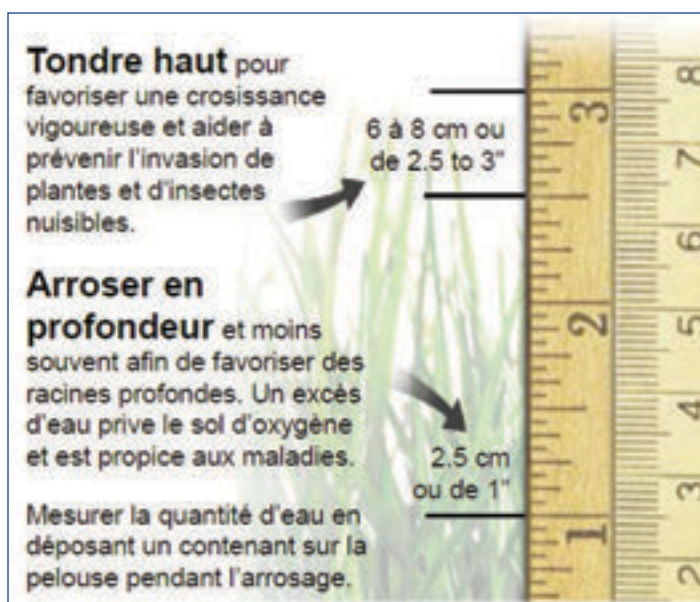
Les emballages sont généralement faits de plastique ou de carton. Pour ceux faits de plastique, il faut s'assurer qu'ils aient le pictogramme 1, 2, 3, 4, 5 ou 7.

Emballage par excellence, les sacs de plastique sont recyclés, mais, attention, il faut faire un sac de sacs avant de les mettre au bac pour faire le bon geste.

Une pelouse en santé, c'est possible!

Opter pour de **bonnes pratiques culturales** vous aidera à garder votre pelouse en santé. Voici les **5 grandes étapes** qui vous assureront un franc succès!

1. **Tondre à une hauteur de 8 cm.**
2. **Aiguiser les lames de votre tondeuse régulièrement.**
3. **Arroser en profondeur** si nécessaire (2 à 3 cm une fois par semaine). N'arrosez pas en période de canicule. Votre pelouse tombera en dormance et jaunira tout simplement. Dès que les conditions climatiques reviendront normales et qu'il y aura de la pluie, votre pelouse reverdira!
4. **Laisser les rognures au sol.** Les résidus de coupe constituent une bonne source d'azote à libération lente ou fertilisant. C'est ce que l'on appelle de l'herbicyclage!
5. **Aérer, réensemencer, fertiliser et terreauter au besoin.**



Source : Santé Canada, www.hc-sc.gc.ca

La larve du scarabée japonais est un ver blanc!

Le scarabée est un insecte qui produit une seule génération par année et qui s'attaque autant au système racinaire, aux feuilles et aux fruits d'une même plante.



Source : Direction générale de la recherche, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa



Source : Melissa Brault

L'adulte de couleur verte métallique et mesurant un peu plus d'un centimètre de long se reconnaît facilement grâce à ses poils blanchâtres créant six points distincts de chaque côté de son abdomen.

La larve communément appelée « ver blanc » ressemble grandement à celle du hanneton commun ou européen mesurant environ 2 cm, elle mangera le système racinaire des plantes, principalement le gazon.

Identifier et limiter l'herbe à poux

L'herbe à poux, sans danger au toucher, cause plutôt des symptômes désagréables tels que l'irritation du nez et des yeux, congestion des sinus, toux... Son pollen affecte plus de 17 % de la population.



Voici quelques trucs afin d'enrayer et diminuer l'envahissement de cette plante :

- Arracher manuellement la plante avant sa floraison (au mois de mai)
- Semer des plantes vivaces compétitives adaptées au milieu
- Regarnir les endroits clairsemés dans la pelouse
- Ébouillanter les jeunes plantules en bordure des trottoirs ou stationnements



Pour plus de conseils verts, visitez le :
www.ville.deux-montagnes.qc.ca/publication/conseils-verts

Agrile du frêne

Source : Santé Canada,
www.hc-sc.gc.ca



L'adulte mesure entre 7 et 14 mm de longueur et est de couleur verte émeraude et cuivrée. La population adulte émerge de l'écorce en mai et juin. La femelle peut alors pondre de 65 à 90 œufs sur les branches des arbres avoisinants entre la mi-juillet et fin juillet.

Des galeries sous l'écorce, la présence de sciure fine au pied de l'arbre, des trous en forme de D mesurant 3-4 mm et le dépérissement de la cime de l'arbre sont tous des signes pouvant indiquer la présence de l'agrile du frêne.

Reconnaître l'herbe à la puce

L'herbe à la puce ou *Rhus radicans* est une plante ligneuse que l'on retrouve souvent à l'orée des bois, dans les bordures de route ou de cours d'eau, etc. Ses feuilles sont composées, lustrées et comptent trois folioles. La marge des feuilles est souvent inégale et la foliole centrale possède un pétiole plus long que ceux des deux folioles centrales. Le feuillage est vert en été et se colore de jaune, rouge et orangé à l'automne.



Source : www.protegez-vous.ca

Suivis du projet de la digue à Deux-Montagnes

Diverses démarches ont été amorcées au cours de l'été 2017 par les représentants de la Ville de Deux-Montagnes, pour pouvoir aménager une digue en vue de contrer les effets dévastateurs de crues importantes comme celles du printemps 2017. Des études d'ingénierie ont été commandées par la Ville de Deux-Montagnes : une étude de faisabilité et d'impact environnement ainsi qu'une étude hydraulique. Le concept reçu est une digue végétalisée d'environ 300 mètres. Il faudra également que certains murets privés soient rehaussés. Des plans et devis finaux pour la digue seront complétés pour septembre 2018.

Rappelons que la Ville de Deux-Montagnes doit obligatoirement obtenir une autorisation du gouvernement du Québec tout particulièrement du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour aménager une digue. Des autorisations de Pêches et Océans Canada sont aussi requises.

Rappelons qu'à l'automne 2017, le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, a déposé à l'Assemblée nationale une pétition de plus de 2000 noms pour appuyer la demande.

En attendant d'obtenir la réponse du ministère, la Ville de Deux-Montagnes a prévu, à l'aide d'ingénieurs, une solution de mitigation. Il s'agit d'un plan particulier d'intervention (PPI) permettant d'aménager rapidement une digue temporaire en cas de sinistre appréhendé. Cette digue serait notamment composée de blocs de béton, d'une

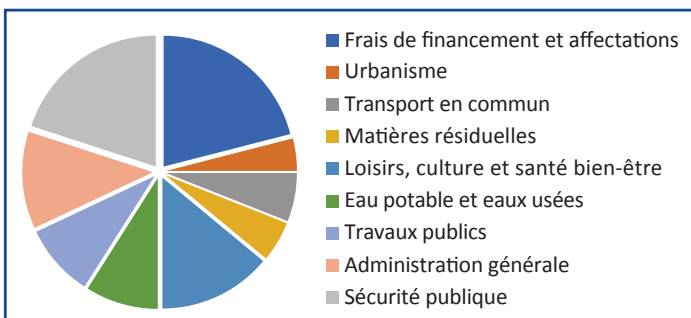


membrane spécialisée et de sable. Les blocs seraient déployés à divers endroits stratégiques de manière à pouvoir être installés promptement en cas d'urgence.

Entre-temps, le projet de la digue permanente continue d'être analysé par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Ce qu'il faut retenir, c'est que des mesures préventives sont prévues pour protéger les secteurs récemment inondés de futurs débordements du Lac des Deux Montagnes en attendant le certificat d'autorisation du gouvernement du Québec pour la digue permanente.

La saine gestion des finances se poursuit à la ville de Deux-Montagnes



Le budget est encore cette année axé sur la poursuite de la saine gestion des deniers publics. L'augmentation moyenne du taux de taxation pour les Deux-Montagnais est pour une cinquième année consécutive, autour du niveau annuel de l'inflation. Pour 2018, l'impact sur le compte de taxes moyen se traduit par une augmentation de 1 % pour une résidence de valeur moyenne, donc sous l'inflation projetée. La diminution de la dette nette (48 %) a aussi contribué à abaisser les frais de financement de 20 % depuis 2013.

Répartition des dépenses		
1	Frais de financement et affectations	0,21 \$
2	Urbanisme	0,04 \$
3	Transport en commun	0,06 \$
4	Matières résiduelles	0,05 \$
5	Loisirs, culture et santé bien-être	0,14 \$
6	Eau potable et eaux usées	0,09 \$
7	Travaux publics	0,09 \$
8	Administration générale	0,12 \$
9	Sécurité publique	0,20 \$
	TOTAL	1,00 \$

La Ville de Deux-Montagnes remet 65 975 \$ aux organismes accrédités

C'est dans la Salle Annette-Savoie du Centre Communautaire de Deux-Montagnes que s'est tenue, le 27 novembre 2017, la cérémonie annuelle de remise des chèques aux organismes accrédités de la ville.

La cérémonie présidée par les membres du conseil de ville, a mis à l'honneur 70 organismes communautaires invités à se partager une contribution financière totalisant un montant final de 65 975 \$.



Un don de 200 \$ pour améliorer les technologies en milieu hospitalier



À l'occasion du Télédon de la fondation de l'Hôpital de Saint-Eustache le 13 avril 2018, le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, a remis 200 \$ à l'organisme dans le but de soutenir l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie.

Remise d'un chèque de 1000 \$ et de denrées non périssables à l'organisme Dépannage Saint-Agapit



À l'occasion du 40^e anniversaire de la Bibliothèque de Deux-Montagnes, une amnistie des frais de retard durant le mois de mars a été octroyée à tous les membres de la Bibliothèque en échange de dons ou de denrées non périssables. L'entièreté des dons reçus a été remise à Dépannage Saint-Agapit, un organisme qui vient en aide aux personnes et familles dans le besoin au sein de la communauté depuis plus de 20 ans.

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :
L'HÔTEL DE VILLE DE DEUX-MONTAGNES
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TÉLÉPHONE : 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

Les éditions de l'Express sont téléchargeables sur la page d'accueil du site web de la Ville.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque et archives nationales du Québec

EN COLLABORATION AVEC : Tous les services de la Ville

CONCEPTION GRAPHIQUE et IMPRESSION: Imprimerie Moda Litho TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES